



**Voyage d'études bibliques
«Sur les pas de saint Paul»
11-30 mai 2012**

Responsable : P. Michel Gourgues
College Universitaire Dominicain
Tél : 613-233 5696
info@collegedominicain.ca

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Inscription avant le 01 février 2012: 4240\$* par personne (en occupation double)

CE FORFAIT COMPREND : Le vol aller-retour Montréal / Istanbul / Athènes – Montréal , hébergement en occupation double(hôtels 3* et 4*) , transport en autocar de luxe (Air climatisé) tel qu'indiqué dans l'itinéraire , admissions pour tous les monuments prévus à l'itinéraire, le frais de scolarité de 455 \$ (cours universitaire de 45 heures, 3 crédits, donnée sur terrain, pension complète (a partir du souper du 12 mai au petit déjeuner du 30 mai) service des guides francophone , toutes les taxes (incluant taxes d'aéroport, et les taxes du fonds d'indemnisation de l'OPC).

CE FORFAIT NE COMPREND PAS : assurances-voyage (voir détails page suivante), boisson aux repas, la majoration de taxe ou surcharge aérienne au delà de 511\$ (en date du 31 août 2011), les frais de visa pour la Turquie (pour les citoyens canadiens), payable dès l'arrivée (presentment USD 60) dépenses personnelles et pourboires (5 USD par jour par personne).

Supplément en occupation simple 650\$ par personne.

Date limite d'inscription : 01 février 2012 (selon disponibilité).

Pour vous inscrire : Bien vouloir remplir la fiche d'inscription et nous l'envoyer avec un premier versement 1000\$. Il faut s'inscrire le plus tôt possible car les places sont limitées. Une assurance-voyage est fortement recommandée, à payer au moment du versement initial.

Nb de participants : Minimum de 30 participants.

***Note :** Tarifs en dollars canadien. Prix sujet à la disponibilité au moment de la réservation et selon le taux de change du dollar américain et de l'euro.

Documentation requise : Les canadiens qui prévoient se rendre en Turquie doivent être en possession d'un passeport canadien lequel doit être valide pendant au moins six mois après la de retour.

Pour des informations, veuillez contacter

Mme France Lavoie
france@spiritours.com
Tél : (514) 374-7965 poste 200
Tél : 1-866-331-7965 poste 200

Mme Thea van de Kraats
thea@spiritours.com
Tél : (514) 374-7965 poste 204
Tél : 1-866-331-7965 poste 204

CONDITIONS GÉNÉRALES – Voyage d'études Bibliques 11 au 30 mai 2012

Dépôt et paiement

Un dépôt de 1000 \$ par personne est requis au moment de votre réservation ainsi que la prime d'assurance-annulation si désiré. Le solde devra être payé au complet avant le 1^{er} février 2012. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

Frais d'annulation

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 1000 \$ de pénalité

À moins de 90 jours avant le départ : aucun remboursement

Changement de nom : jusqu'à 300 \$ de pénalité, selon les conditions du transporteur. A moins de 90 jours, toute modification sera considérée comme une annulation.

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite ou de changer les dates au besoin. Dans le cas où Spiritours déciderait d'annuler le voyage, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans le cas où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un proche) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus, nous recommandons fortement de prendre une assurance-médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Prix indiqués

À moins d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final. Un changement peut survenir suite à la dévaluation du dollar canadien ou de l'augmentation du coût du pétrole...etc.

Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ni des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non-utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom (s) : _____ Prénom (s) : _____

*****Les noms et prénoms doivent être identiques à ceux inscrits dans le passeport.*****

Profession : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tel. (résidence) : _____ Tél. (travail) : _____

Courriel : _____

Date de naissance : _____ No de Passeport : _____

Destination : Turquie –Grèce (Voyage d'Études Bibliques –Collège Universitaire Dominicain)

Date de départ : 11 mai 2012

Date de retour : 30 mai 2012

() Je partagerais la chambre avec une autre personne :

Nom du compagnon/compagne de voyage : _____

() Je désire être jumelé(e) si cela est possible

() Je désire une chambre privée. (supplément de : 650 \$)

Personne à contacter en votre absence : Nom : _____

Tél : _____

Avez-vous des allergies ou restrictions alimentaires ? OUI _____ NON _____

Si oui, lesquelles : _____

Comment avez-vous entendu parler de ce voyage? _____

Tarifs en occupation double :

Assurance-Voyage Croix-Bleue, veuillez mettre vos initiales à côté de l'option choisie

Prix indiqués par pers.	Garantie soins médicaux d'urgence _____	Forfait plus _____ (garantie soins d'urgence, annulation pour 3785 \$ et bagages jusqu'à 1,500\$)	Forfait plus sans soins médicaux _____ (garantie annulation pour 3785 \$ et bagages jusqu'à 1,500\$)	Je ne désire pas d'assurance-voyage _____
0 à 34 ans	74\$	250.56\$	192.06\$	
35 à 60 ans	107\$	250.56\$	192.06\$	

N.B. Si vous avez 61 ans et plus vous devez nous contacter pour établir votre prime.

Votre signature signifie que vous avez lu les conditions générales de Spiritours et que vous les acceptez.

Date : _____ Signature : _____

A envoyer à l'adresse suivante : Spiritours, 1695 Boulevard St Joseph Est, bur. 100, Montréal, Qc, H2J 1N1. Ne pas oublier d'inclure votre chèque de dépôt de 1000\$ à l'ordre de Spiritours.

Nous vous suggérons fortement d'inclure aussi un chèque postdaté au 1 février, 2012 pour la balance.

**FORMULE D'EXCLUSIONS
DUES AUX CONDITIONS PRÉEXISTANTES
(61 ans et moins)**

Afin d'être admissible à l'assurance médicale vous devez compléter le formulaire suivant :

EXCLUSION 1 ; Au cours des trois (3) mois précédant la date de prise d'effet* de la couverture, avez-vous pour une maladie ou blessure :

- 1. été hospitalisé ? Non..... Oui
- 2. eu un changement de posologie dans votre médication existante ?..... Non..... Oui
- 3. eu un changement dans un traitement existant ? Non..... Oui
- 4. consommé de la nitroglycérine pour une condition cardiaque plus d'une fois dans une période de 7 jours pour le soulagement de la poitrine ?..... Non..... Oui
- 5. été traité avec de l'oxygène a domicile ou eu recours a la corticothérapie
Pour une condition pulmonaire ? Non..... Oui
- 6. consulté un médecin (sauf pour un examen de routine) ?..... Non..... Oui
- 7. reçu un nouveau traitement ou vous en a-t-on prescrit un ?..... Non..... Oui
- 8. reçu une nouvelle prescription ou consommé un nouveau médicament ? Non..... Oui

Si OUI, spécifiez la condition : _____

Cette condition est exclue de la couverture.

*** PRISE D'EFFET DE LA COUVERTURE**

- 1. Assurance médico-hospitalière et assurance forfait régulier: la date de départ du voyage
- 2. Assurance annulation ou interruption de voyage : la date d'adhésion au contrat.

IMPORTANT

Pour l'assurance médico-hospitalière, veuillez noter que dans le cas où une maladie se déclare entre la date de l'achat de l'assurance et le départ du voyage, cette maladie ne sera pas couverte pendant le voyage.

Signature du Client : _____ Date : _____

Si vous avez répondu OUI à la question

Cette condition n'est pas couverte. Nous vous offrons la possibilité de faire remplir un questionnaire médical par votre médecin traitant. Si le questionnaire médical est ACCEPTÉ par la Croix Bleue, cette condition sera COUVERTE.

Compléter la partie suivante SEULEMENT dans le cas où votre réponse est OUI

NOM: _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (RÉSIDENT) : _____

ASSURANCE HOSPITALISATION

Pour être admissible à cette assurance, il faut être résident canadien et être bénéficiaire au sens de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec.

Pour adhérer à cette assurance vous devez obligatoirement remplir la formule d'exclusion due aux conditions préexistantes et le retourner avec votre paiement.

Voici un résumé de ce que l'assurance médico- hospitalisation couvre* :

- Frais hospitaliers jusqu'à 5 000 000 \$
- Médicaments (lorsque prescrits dans le cadre d'un traitement d'urgence)
- Soins dentaires par suite d'un traumatisme externe (jusqu'à 2 000\$)
- Service d'ambulance
- Rapatriement
- Allocation de subsistance (jusqu'à 3 000 \$)

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage.

ASSURANCE ANNULATION

Cette assurance vous donne droit à un remboursement complet pour diverses situations qui pourraient vous empêcher de partir.

Voici un résumé de ce que l'assurance-annulation couvre* :

Votre voyage sera remboursé si vous vous voyez obligé d'annuler votre départ ou d'interrompre ou de prolonger votre voyage après qu'il ait commencé, à la suite de :

- Maladie, hospitalisation, lésions corporelles ou décès
- Mise en quarantaine
- Sinistre qui rend inhabitable la résidence principale
- Retard en raison d'une panne mécanique de la voiture, du mauvais temps, d'un accident de la route ou d'un barrage routier ordonné par la police en cas d'urgence
- Événement dans le pays de la destination du voyage qui incite le gouvernement du Canada à émettre une recommandation selon laquelle les citoyens canadiens ne devraient pas voyager à l'intérieur de ce pays pour une période couvrant le voyage assuré. L'adhésion à l'assurance doit avoir lieu avant que la recommandation gouvernementale ne soit divulguée
- Refus de la demande de visa (certaines conditions s'appliquent)
- Perte involontaire de votre emploi (certaines conditions s'appliquent)

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert, veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation ne couvre pas :

- Toute maladie qui était diagnostiquée au moment de l'achat de cette assurance
- Tout traitement ou chirurgie conseillé avant la date d'achat du voyage
- Refus ou changement de décision pour la participation au voyage

ASSURANCE BAGAGES

Couverture jusqu'à 500 \$ (maximum 250 \$ par article)

Risques assurés : perte, endommagement, vol, retard (pour 12 heures et plus); un montant jusqu'à concurrence de 250 \$ sera accordé pour vêtements et/ou accessoires de première nécessité.

Vous devez absolument avoir déclaré la perte aux autorités et avoir obtenu un rapport écrit.

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert, veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage.